

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. MAGENDIE Michel, LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, CANO Alain, Mmes BESTI Pascale, COURDE Sylvie, POUTS Elisabeth, MM. DE SOUSA Helder, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier, DUMARTIN Pascal, Mmes LARROUTUDE Marie, SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Absents :

Excusés : M. CAZENAVE Pierre-Alexandre qui donne pouvoir à M. LADEVEZE Thierry.

Secrétaire de séance : Mme Pascale BESTI

Ouverture de la séance à 21h07

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2014

REVERSEMENT TCCFE (Taxe sur l'électricité)

Le Maire expose à l'assemblée que la loi de finances rectificative pour 2014 qui comporte des dispositions relatives à la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale le 24 juillet dernier et a été publié au JO du 9 août 2014 (loi n°2014-891)

Ce texte a apporté des modifications à la rédaction antérieure de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule désormais dans son dernier alinéa que :

« *Le syndicat intercommunal...peut reverser à une commune...une fraction de la taxe perçue sur son territoire, par délibération concordantes du syndicat et de la commune, prises dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts* », c'est-à-dire avant le 1^{er} octobre de l'année pour l'année suivante, puis notifiée ensuite au comptable dans les 15 jours suivant cette date limite d'adoption.

Le Comité syndical du SDEPA, ayant délibéré le 14 octobre 2011 en faveur du reversement de 70% du produit de la TCCFE aux communes de moins de 2 000 habitants du département, il convient que notre commune délibère à son tour pour accepter ce reversement, conformément aux textes précités et afin de continuer à percevoir ce produit en 2015

Voté à l'unanimité.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT CENTRE BOURG DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire expose à l'assemblée que la voie du lotissement « Centre Bourg » pourrait être incorporée et classée dans la voirie communale, ce qui ne nécessite désormais plus d'enquête publique, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière en dispensant les classements et déclassement des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici. Les espaces verts intègreraient quant à eux le domaine public communal non routier.

Voté à l'unanimité.

ALIENATION DU CHEMIN RURAL DIT « DE CURBET »

Le Maire rappelle qu'une demande de M. CAZENAVE avait été faite lors du précédent mandat pour l'acquisition d'une portion de chemin qui longe sa propriété.

Cette portion ne représente aucun intérêt pour la commune et ne dessert aucune autre propriété.

Il précise que le bornage a déjà été effectué en janvier 2014

Voté l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DEGREVEMENT AUTO ENTREPRENEUR

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'une décision modificative doit être prise afin de régulariser le chapitre 014 pour un dégrèvement accordé à un auto-entrepreneur.

Par manque d'information l'Assemblée a décidé de remettre cette délibération à l'ordre du prochain conseil.

Voté à l'unanimité.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE L'ECOLE SUITE A NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de trois agents affectés à l'école.

Le Maire propose donc de porter de 24 heures à 26 heures, de 28 heures à 30 heures et de 32 heures à 34 heures le temps hebdomadaires moyen de travail de trois agents des écoles à compter du 1^{er} septembre 2014.

Voté à l'unanimité.

APPEL AU BENEVOLAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à compter du 1^{er} septembre 2014.

Pour assurer le fonctionnement du service il envisage de faire appel, notamment à un (ou des) bénévole(s).

Cette organisation serait applicable pour l'année scolaire 2014-2015.

Voté à l'unanimité.

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à la révision de la carte communale de Gabaston.

Voté à l'unanimité

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCAS SUITE A DEMISSION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite à la démission de Mme FERRER, conseillère municipale membre du CCAS, celui-ci n'est pas complet.

Pour cela il propose de nommer M. DUMARTIN comme nouveau membre du conseil municipal au CCAS

Voté à l'unanimité

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LA SOCIETE DE CHASSE

Monsieur présente aux membres présents un courrier reçu de la Société de chasse demandant leur mettre à disposition les anciens vestiaires du foot.

Cette demande est accordée et une convention sera signée.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole aux différentes commissions.

Commission Bâtiments :

Commission Voirie :

Pyrénées-Atlantiques

MAIRIE DE GABASTON

Commission Animation :

Commission Affaires Scolaires :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.